



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL
Numéro du produit	45099
Synonymes; marques commerciales	DILUANT D 120

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie solvant
--------------------------	-------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	45099

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

TOLUÈNE, N-BUTANOL, BUTANONE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TOLUÈNE 30-60%		
Numéro CAS: 108-88-3	Numéro CE: 203-625-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 3 - H412		
BUTANONE 10-30%		
Numéro CAS: 78-93-3	Numéro CE: 201-159-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457290-43-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

N-BUTANOL		10-30%
Numéro CAS: 71-36-3	Numéro CE: 200-751-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484630-38-XXXX
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335, H336		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Peut provoquer les lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Garder la personne touchée en observation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

TOLUÈNE

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 384 mg/m³

R2

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 76,8 mg/m³

BUTANONE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 600 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 300 ppm 900 mg/m³

*

N-BUTANOL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 150 mg/m³

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

* = Risque de pénétration percutanée.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

R2 = Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 384 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 192 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 384 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 384 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 192 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 226 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 56.5 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 8.13 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 226 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 226 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56.5 mg/m³

PNEC

- eau douce; 0.68 mg/l
 - eau de mer; 0.68 mg/l
 - rejet intermittent; 0.68 mg/l
 - STP; 13.61 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 16.39 mg/l
 - Sédiments (eau de mer); 16.39 mg/kg
 - Sol; 2.89 mg/l

BUTANONE (CAS: 78-93-3)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1161 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 600 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 412 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 106 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 31 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 55.8 mg/l
 - eau de mer; 55.8 mg/l
 - STP; 709 mg/l
 - Sediment; 284.7 mg/kg
 - Sol; 22.5 mg/kg
 - rejet intermittent; 55.8 mg/l

N-BUTANOL (CAS: 71-36-3)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 310 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 55 mg/m³
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.125 mg/kg p.c.
 /jour

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

PNEC

- eau douce; 0.082 mg/l
- eau de mer; 0.0082 mg/l
- rejet intermittent; 2.25 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 2476 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.178 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0178 mg/kg
- Sol; 0.015 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter un équipement de protection des yeux. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aromatique.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	61°C @
Point d'éclair	5°C Coupelle fermée.
Densité relative	0.845 @ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Indéterminé.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Produits inflammables/combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 2 512,56

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Inhalation L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

Informations toxicologiques sur les composants

TOLUÈNE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 580,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 580,0

Toxicité aiguë - cutanée

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Toxicité aiguë cutanée 5 000,0
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 28,1
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs 28,1
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif. Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - , Inhalatoire, Vapeur, Rat Négatif.

Toxicité pour la reproduction - développement Susceptible de nuire au fœtus. Tératogénicité: - : , Vapeur, Inhalatoire, Rat Positif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Organes cibles Foie Reins Système nerveux central Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. LOAEL (26 wk) 1.875 mg/l, Inhalatoire, Vapeur, Rat

Organes cibles Yeux Foie Reins Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Organes cibles Foie Reins Système nerveux central

BUTANONE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3 460,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 423

ETA orale (mg/kg) 3 460,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ > 7500 ppm, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Test de Buehler - Cobaye: Non sensibilisant. OECD 406

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes. Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Mutation génique: Négatif. Aberration chromosomique: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour la reproduction - développement Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges. Dépression du système nerveux central.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau. NOAEL 5014 ppm, Inhalatoire, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

N-BUTANOL

Toxicité aiguë - orale

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion. (Annex VI 1272/2008 CLP)
DL₅₀ 2292 mg/kg, Orale, Rat, Femelle OECD 401

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 430,0

Espèces Lapin

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 3430 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3 430,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 17,76
(CL₅₀
poussières/brouillards
mg/l)

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ (4h) > 17.76 mg/l, Inhalatoire, Vapeur, Rat (0 Décès.) OECD 403

ETA inhalation 17,76
(poussières/brouillards
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges. Irritant pour les voies respiratoires. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomé contenant des solvants atteint les poumons.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Inhalation	Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. Dépression du système nerveux central. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Effet narcotique. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésion de la cornée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BUTANONE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

N-BUTANOL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 5.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 3.78 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 10 mg/l,

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 24 heure: 84 mg/l, (Nitrosomonas sp.)

toxicité aquatique chronique

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 40 jours: 1.39 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
LOEC, 40 jours: 2.77 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jour: 1 mg/l, Daphnia magna
NOEC, 7 jour: 0.74 mg/l, (Ceriodaphnia dubia)

BUTANONE

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 2993 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 308 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC50, 96 heure: 2029 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
OECD 201

N-BUTANOL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 1376 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 1328 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 225 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
OECD 201
Cl₅₀, 72 heure: 4787 mg/l, Chlorella vulgaris
OECD 201

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, 17 heure: 2476 mg/l, Pseudomonas putida

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jour: 4787 mg/l, Daphnia magna
OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 86%: 20 jour

BUTANONE

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 98%: 28 jours
OECD 301D

N-BUTANOL

Persistence et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 92 %: 15 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: 90, Leuciscus idus (ide mélanote)

Coefficient de partage log Pow: 2.65

BUTANONE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 0.3

N-BUTANOL

Potentiel de bioaccumulation FBC: 3.16,

Coefficient de partage log Pow: 1.0 OECD 117

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Tension de surface 0.0242 mN/m @ 20°C

BUTANONE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Coefficient d'adsorption/désorption Forte mobilité. - Koc: 3.8 @ 20°C

N-BUTANOL

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.
Constante de Henry	0.986 Pa m ³ /mol @ 25°C
Tension de surface	69.9 mN/m @ 20°C OECD 115

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

BUTANONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

N-BUTANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Autres effets néfastes Indéterminé.

BUTANONE

Autres effets néfastes Indéterminé.

N-BUTANOL

Autres effets néfastes Aucune information requise.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1993

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

N° ONU (IMDG)	1993
N° ONU (ICAO)	1993
N° ONU (ADN)	1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT TOLUÈNE, BUTANONE)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT TOLUÈNE, BUTANONE)
Nom d'expédition (ICAO)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS TOLUENE, BUTANONE)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT TOLUÈNE, BUTANONE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 48

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Flam. Liq. 2 - H225: Sur la base de résultats de test. Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul. Repr. 2 - H361d: Méthode par le calcul. STOT RE 2 - H373: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

16/02/2021

TOLUENE & BUTANONE & N-BUTANOL

Numéro de version	2.000
Remplace la date	01/01/2015
Numéro de FDS	45099
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.